



## PROJET CONTRAT DE PARC

### PARC NATUREL RÉGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN

2023 – 2026

#### Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Ci-après dénommée la Région,

#### Et

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, représenté par Monsieur Philippe BRUGERE, son Président,

Ci-après dénommé le Parc,



Limousin et recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la montagne limousine, véritable contrefort du Massif Central.

Le territoire du Parc se caractérise par :

- une richesse patrimoniale et naturelle exceptionnelle liée à de grands milieux naturels très diversifiés : complexes de landes sèches et landes tourbeuses, tourbières, zones humides, étangs, forêts anciennes de feuillus, dalles rocheuses, vallées et zones de gorges. Cette richesse vaut au territoire l'existence de 14 sites Natura 2000 (et une Zone de Protection Spéciale) qui couvrent environ 22,5 % de la superficie du Parc (moyenne nationale 12 % - moyenne régionale 6 %),
- une omniprésence de l'eau, en tête de deux bassins de la Loire et de la Dordogne,
- un patrimoine culturel et bâti de grande valeur, lié à des savoir-faire reconnus et uniques en France
- des activités, agriculture d'élevage et sylviculture récente, qui forgent les paysages
- une identité rurale forte,
- et un réseau associatif dense et structuré indispensable à la vie sociale et culturelle, multipliant les initiatives.

La Charte du Parc élaborée pour la période 2018-2033 s'articule autour de 3 axes d'intervention, déclinés en 8 orientations prioritaires afin de répondre aux enjeux du territoire :

Axe 1 : Millevaches, un territoire à haute valeur patrimoniale

- Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces ;
- Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages ;
- Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau ;
- Orientation 4 : Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel.

Axe 2 : Millevaches, un territoire en transition

- Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales,
- Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive.

Axe 3 : Millevaches, un territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

- Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire ;
- Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.

**La Région Nouvelle-Aquitaine** dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, soumis à de fortes pressions, qu'elle s'engage à entretenir, protéger et valoriser.

Faisant suite aux travaux d'expertise scientifique réalisée sur les enjeux biodiversité (rapport Ecobiose) et changement climatique (rapport Acclima Terra), la Région a défini en juillet 2019 sa feuille de route, Néo Terra, pour accélérer le changement et accompagner la mutation indispensable au bien-être et à la qualité de vie des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Cette feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique se fixe 11 ambitions comportant chacune des objectifs précis.

Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur des PNR, la Région souhaite prioriser les actions des Parcs pour atteindre les objectifs de la transition écologique. Sur le plan opérationnel, la Région identifiera avec chaque PNR un à trois objectifs précis, déclinaisons de la feuille de route Néo Terra et cohérents avec leurs chartes, et focalisera son soutien aux PNR pour permettre l'atteinte de ces objectifs. Afin de conforter l'action naturaliste des PNR, au moins un objectif portera sur la protection de la nature et la reconquête de la biodiversité. L'horizon temporel sera celui de 2030, en accord avec la feuille de route Néo Terra.

Concernant spécifiquement le territoire du Parc naturel régional Millevaches en Limousin, la Région considère que trois dimensions singulières appellent une attention toute particulière et doivent faire l'objet d'actions fortes et immédiates :

- **L'omniprésence de l'eau**, avec la nécessité de préserver et de restaurer la fonctionnalité des zones humides, le maintien de leur biodiversité remarquable et la préservation de la ressource en eau,
- **L'équilibre agro-sylvo-pastoral du territoire**, équilibre aujourd'hui fragile en termes de conciliation entre **qualité paysagère** et développement des **activités humaines** (pratiques agricoles ou sylvicoles),
- **L'anticipation, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques**, avec la nécessité de consolider l'accompagnement des acteurs locaux dans le passage à l'action en faveur des transitions environnementales et climatiques.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent contrat de Parc vise à définir les objectifs partagés et les conditions de mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin par le syndicat mixte, dans le cadre d'un programme d'actions prévisionnel approuvé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il a ainsi vocation à mettre en œuvre les engagements des signataires de la charte du Parc.

Il précise les attentes et priorités fixées par les signataires quant aux actions menées par le Parc naturel régional de Millevaches

en Limousin en application de sa charte.

## **ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DU PARC DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN ET DE SA STRATÉGIE D' ACTIONS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES**

### **2-1 Présentation du territoire**

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Millevaches en Limousin regroupe 124 communes et 9 EPCI. Il est situé sur trois départements : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

<b>Population</b>	38 500 habitants
<b>Superficie</b>	3 400 km <sup>2</sup>
<b>Densité</b>	11 habitants/ km <sup>2</sup> (et seulement 4 habitants/km <sup>2</sup> en coeur de plateau)

En conformité avec la Charte, le programme d'actions annuel du Syndicat mixte est constitué selon trois principales modalités d'intervention :

- Animation du territoire : Le Syndicat mixte travaille en étroite relation avec les acteurs en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. Il les accompagne, les soutient dans la mise en œuvre de leurs politiques respectives pour viser une convergence collective vers le développement durable du territoire ; et mettre en œuvre les engagements des signataires consignés dans la Charte. Le PNRML impulse également des dynamiques de projets qui mobilisent des acteurs locaux, culturels, touristiques, sociaux, économiques... dans l'objectif d'une mise en œuvre partagée des objectifs de la Charte.
- Maîtrise d'ouvrage interne et externe : Dans une dynamique proactive de développement durable, le Syndicat mixte développe des projets en maîtrise d'ouvrage interne ou externe auprès d'acteurs publics ou privés dès lors que ces projets participent de la mise en œuvre des orientations et mesures de la Charte. Il intervient dans les champs circonscrits par la Charte, en faveur de projets exemplaires, expérimentaux, innovants ou d'intérêt collectif.
- Conseil-assistance : Sur sollicitation des collectivités, en particulier des communes ou des EPCI, d'entreprises locales, d'associations et de porteurs de projets privés, le Parc apporte ses conseils pour développer les projets. Il fait valoir ses savoir-faire pour les faire aboutir, dans une perspective de durabilité.

### **2-2 Stratégie de développement du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur la période 2023- 2026**

La **Charte du Parc définit le projet du territoire pour la période 2018–2033**. Elle définit pour ambition de :

- devenir le territoire de référence en France et en Europe pour la préservation et la valorisation d'un des plus grands ensembles de tourbières, zones humides, sources et têtes de bassins ;
- de trouver un positionnement équilibré entre une forêt multi-fonctionnelle et des paysages ouverts ;
- de valoriser les ressources et richesses du territoire ;
- de participer à un cadre de vie attractif ;
- et de devenir un modèle de développement durable portant une action éducative forte.

La stratégie de développement pour la période 2023-2026 s'inscrit en déclinaison de la charte du Parc et en cohérence avec les priorités régionales.

Ainsi, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin souhaite, sur la période 2023-2026, consolider et amplifier son action en faveur de la préservation de sa richesse patrimoniale exceptionnelle et du développement durable de son territoire. Il entend plus spécifiquement cibler son action pour participer à répondre à 3 ambitions prioritaires déclinées sur son territoire de la feuille de route régionale Néo Terra :

- Ambition 1 : Protéger les ressources naturelles et garantir l'avenir
- Ambition 2 : Embarquer, Eduquer, Enchanter : les transitions pour tous
- Ambition 5 : Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique

Sa stratégie d'actions vise donc à œuvrer à la préservation et la valorisation de l'ensemble de ses patrimoines et à accompagner et impulser la transition écologique de son territoire.

Il souhaite inscrire son action parmi les thématiques prioritaires de la transition environnementale et climatique identifiées par la Région : biodiversité, paysages et milieux naturels, ressource en eau, agroécologie, énergies renouvelables, urbanisme et habitat durable, mobilités douces, accompagnement au changement en faveur de la transition environnementale.

Pour ce faire, il propose :

- d'articuler son action pour les quatre ans à venir autour de 6 thématiques d'intervention :
  1. Connaissance - Gestion - Restauration de la diversité biologique ;
  2. Cadre de vie, accompagner un territoire en transition : des aménagements durables s'appuyant sur les atouts patrimoniaux ;
  3. Milieux aquatiques : Grand cycle de l'eau, des ressources, des usages et l'expression de la nature ;
  4. Agriculture et sylviculture : des multifonctionnalités créatrices de valeurs ajoutées ;
  5. Energie : un territoire TEPOS, un territoire préservé ;
  6. Transmission et partage : construire une cohésion durable.
- d'appréhender chaque action mise en œuvre par le prisme de la transition écologique et/ou énergétique ;
- de s'adresser notamment pour des actions de sensibilisation, mais aussi de formation, à un public, jusque-là, peu ciblé par le Parc de Millevaches, les entreprises, les personnes fragiles et les personnes âgées ;
- de déployer sur son territoire les cinq rôles dévolus aux Parcs : le PNR concepteur/porteur, le PNR expert, le PNR coordonnateur, le PNR partenaire, le PNR facilitateur ;
- de poursuivre son approche interdisciplinaire et transversale dans la mise en œuvre de ses projets pour un développement local durable ;
- d'amplifier sa démarche d'exemplarité, d'innovation et d'expérimentation ;
- de participer activement au réseau des Parcs de Nouvelle-Aquitaine, pour mutualiser, partager, capitaliser et construire une identité commune qui participera à qualifier et valoriser le rôle des parcs ;
- de poursuivre et même amplifier la mise en œuvre d'un dispositif qui fait la particularité du Contrat de Parc de Millevaches depuis son origine, et qui offre une visibilité de l'action du Parc et du soutien de la Région à l'ensemble des acteurs (élus, acteurs économiques, habitants) du territoire. Il s'agit du partage de la maîtrise d'ouvrage des actions. Ainsi sur l'enveloppe financière totale allouée par la Région, c'est près de 20%, qui est réservé au soutien direct de maîtres d'ouvrages externes (agriculteurs, forestiers, associations, entreprises, collectivités), pour la mise en œuvre d'actions proposées par le Parc pour la préservation et l'amélioration en matière d'agriculture, de sylviculture, de paysage, de patrimoine bâti remarquable, et à la faveur des espaces naturels remarquables.
- de définir 3 objectifs stratégiques prioritaires déclinés en objectifs opérationnels pour la période 2023-2026.

### 2-3 Objectifs prioritaires du contrat de parc

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est celui le plus éloigné des agglomérations lui valant un caractère naturel préservé, et par ailleurs une identité culturelle forte et singulière. Ceci porte les notions de cohabitation du « vivant » et de cohésion entre acteurs et habitants comme enjeu prioritaire du projet de Parc.

Les priorités croisées du Parc Millevaches en Limousin et de la Région Nouvelle-Aquitaine ont permis de déterminer 3 objectifs prioritaires pour la période 2023-2026 **au croisement de la charte du Parc et de la feuille de route Néo Terra.**

Les actions inscrites au contrat de Parc, articulées à différents autres programmes portés par le PNR ML (Natura 2000, contrats territoriaux milieux aquatiques, life polinisateurs, label international RICE, PAEC, haies, mobilité, poêles de masse,...) permettront d'atteindre ces objectifs.

Les objectifs prioritaires du contrat de Parc 2023-2026 de Millevaches en Limousin sont :

#### **Objectif stratégique n°1 : Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides.**

**Contexte :** Les suintements, rigoles, rus et ruisseaux cartographiés sur le territoire du Parc totalisent un linéaire d'environ 7 000 kilomètres, soit 2.15 km/km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique apparaît très dense sur le territoire et marque la particularité du Parc « têtes de bassins versant ». A l'échelle du Limousin, on recense 1,65 km de cours d'eau par km<sup>2</sup>. En comparaison, sur l'ensemble des deux districts hydrographiques sur lesquels le territoire du PNR ML est à cheval (Loire Bretagne et Adour Garonne), la moyenne s'élève à 0,87 km par km<sup>2</sup> sur le bassin Loire-Bretagne et à 1,03 km par km<sup>2</sup> sur le bassin Adour-Garonne. Plus de 8000 sources à la genèse des grands fleuves de la façade Atlantique, qui drainent les eaux vers des zones densément peuplées, aux usages domestiques, agricoles et industriels toujours en croissance au

détriment de l'eau « support de biodiversité ».

Les seules précipitations atmosphériques ont façonné les paysages, les seules zones humides tamponnent les débits de l'aval et stockent la ressource, ou permettent encore l'expression d'une biodiversité de plus en plus singulière et rare, permettant le refuge de populations autrefois répandues (pour ne citer qu'elle, la truite dont l'aire de répartition géographique se resserre de plus en plus autour des contreforts montagneux, disparue des plaines alentours). Le dérèglement climatique n'est pas une perspective. Les faits sont une réduction des débits d'étiage de 25% même en situation très apicale sur le bassin hydrographique réputé être le plus fonctionnel de tous, la Vienne à Peyrelevade. Les annonces, de plus en plus probables, à l'horizon 2050, correspondent à une diminution de 40 à 50% de ces mêmes débits selon la projection climatique dite « moyenne » du RCP 4.5. L'absence de précipitations atmosphériques durant plusieurs mois (comme en 2019, 2020, 2022) vont conduire à une systématisation des assèchements de zones humides non fonctionnelles aujourd'hui (drainées par exemple), des cours d'eau, des sols aujourd'hui ressource de productions de bois ou agricoles qui pourraient devenir impossibles, (...). Quelques éléments qui pourraient conduire à la perte de résilience, et donc d'attractivité du territoire, par la disparition de composantes qui l'ont jusqu'alors défini.

**Enjeux :** Mettre au cœur de l'adaptation au dérèglement climatique de ce territoire les atouts écosystémiques des milieux aquatiques, c'est à dire leur capacité de résilience par la préservation de leurs fonctionnalités (conserver un bon état écologique des masses d'eau : préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau par le maintien des stocks carbonés des milieux tourbeux et des sols qui induits leurs capacités de stockage d'eau ; agir sur l'aménagement du territoire notamment au regard de sa capacité de production des ressources énergétiques, de matières premières, mais aussi d'aménités ou de capacité d'accueil).

**Objectifs opérationnels cibles sur la période 2023-2026 :** Traduire l'effort d'animation du Parc (3 ETP autour de la coordination d'une quarantaine de structures gestionnaires) en opérations concrètes en maîtrise d'ouvrage PNR ML de restauration de zones humides par dérésinement, et dé-drainage (15 ha), d'effacements de digues de plans d'eau et de seuils en rivières (4 opérations), de création d'équipement communaux et privés visant à réduire les consommations d'eau potable de 15% par bénéficiaire et par type d'usage (une centaine d'opérations qui peuvent aller de la citerne de récupération d'eau de pluie pour alimenter des sanitaires, à des équipements d'abreuvement de bétail déconnectés du petit cycle de l'eau, à des plans de gestion d'arrosage d'espaces communaux moyennant potentiellement des équipements « intelligents », des plantations résistantes aux sécheresses, ...).

## Objectif stratégique n° 2 : Renforcer le territoire ressource de productions.

### Contexte :

**En matière agricole,** un audit interne a été conduit fin 2020 – début 2021 afin de proposer différents scénarii d'interventions à l'aube du nouveau Contrat de Parc avec la Région Nouvelle Aquitaine. 29 producteurs, 5 distributeurs (commerçants), les partenaires techniques et des élus ont été rencontrés individuellement pour mettre en perspective le bilan des actions passées, les besoins et manques exprimés, avec les possibilités d'accompagnement par le PNR ML. L'audit a souligné, précisé et actualisé le manque de certaines productions sur le territoire, des problèmes d'accès au foncier, l'insuffisance d'outils de transformation et commercialisation, un besoin de reconnaissance de l'existant. Les difficultés éprouvées par les exploitants agricoles se retrouvent exacerbées, elles aussi, par le dérèglement climatique et l'addition d'évènements qu'ils soient d'ordre météorologiques, géopolitiques, voire liés à l'arrivée du loup fin 2021 sur le territoire. Les capacités du Parc sont limitées pour agir sur des phénomènes globaux et se trouvent dans les marges mais visent à participer à la création de débouchés nouveaux, émergents, ainsi qu'à la valorisation de productions ou de savoir-faire « Charte compatibles ». Quatre grands enjeux correspondant à autant d'axes de travail ont été dégagés :

- Le foncier agricole (notamment le foncier public ou la facilitation d'accès aux nouvelles installations) ;
- La structuration des filières émergentes ou passées (Sarrasin, myrtille sauvage, maraichage, ...) ;
- La valorisation des produits (fin de filière) notamment via la Marque Valeurs Parc ;
- L'articulation toujours plus accentuée des enjeux liés à l'eau, aux paysages, à la biodiversité (des pollinisateurs à la pie grièche en passant par le loup).

**En matière sylvicole,** des concertations d'envergure et inédites auprès de 110 acteurs de la filière Forêt-Bois, des organismes de formation aux entreprises de seconde transformation en passant les représentants de la société civile, ont conduit au partage d'un diagnostic de situation, d'évolution ou de tendance, base sur laquelle environ 70 structures ont pu construire ensemble la 3<sup>ème</sup> mouture de la Charte Forestière de Territoire pour une forêt multifonctionnelle. 36 structures (février 2023), avec une représentation fidèle des acteurs directs et indirects de la filière, ont signé cette Charte à 4 enjeux prioritaires et 27 mesures opérationnelles :

- Une culture forestière partagée (8 mesures)
- Des écosystèmes et une filière résilients (9 mesures)
- Augmenter la création de valeur ajoutée sur le territoire (7 mesures)
- Favoriser une coévolution des acteurs (4 mesures)

**Enjeux :** Faire du support naturel - les sols, les habitats, la fonctionnalité des écosystèmes, (...) - l'outil de la résilience économique du territoire, créateur d'emplois (1400 exploitations, 1000 emplois directs forêt (1000 indirects). Le maintien des capacités d'un territoire à produire des ressources locales et au sein de secteurs économiques plus globaux induit un accompagnement notamment par le PNR ML, des mutations choisies, décidées, donc non subies. Il s'agit de permettre au territoire de s'adapter à des cadrages (ou tendances) économiques nationales ou internationales, sociétales et idéologiques, écologiques et climatiques avec l'impératif de concilier les usages.

**Objectifs opérationnels cibles sur la période 2023-2026 :**

**Productions agricoles :** Marquer 8 producteurs agricoles « Marque Valeurs Parc » (actuellement 7 marqués) - créer une nouvelle marque (en plus du miel, le cidre et le jus de pomme, les petits fruits, et la viande ovine et bovine) - création et coordination d'un réseau foncier agricole à l'échelle du Parc, rassemblant collectivités, organismes professionnels agricoles, partenaires de la Charte du Parc, pour faciliter de façon cohérente installation, transmission et restructuration foncière - Accompagnement de 5 collectivités souhaitant renforcer leur autonomie alimentaire en agissant sur le foncier agricole (projets maraichers) - contribuer à la réalisation d'une unité, à dimension collective, de séchage / triage / stockage / transformation / conditionnement, et participer à la valorisation des produits pour la filière sarrasin biologique – permettre la contractualisation des MAEc (biodiversité et pastoralisme) d'une centaine d'exploitations agricoles pour 10 000 ha concernés.

**Production bois :** maintenir le niveau d'engagement de 36 signataires de la Charte Forestière de Territoire et leur orchestration par le PNR ML pour que les 27 mesures de la Charte soient toutes prises en charge par au moins l'un des signataires (5 en 2023 sans porteurs de projets) – atteindre 40 signataires à l'horizon 2026 - être en mesure d'établir un contrat territorial Forêt / bois (horizon 2030) – réaliser des travaux forestiers d'amélioration forestière et environnementale sur 500 ha auprès de 60 propriétaires – stopper la perte de surfaces feuillues cumulées.

**Objectif stratégique n°3 : Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.**

**Contexte :** Le Parc Naturel Régional de Milleval en Limousin est engagé dans la transition énergétique et écologique depuis sa création en 2004. Au travers différents programmes autour de l'énergie le PNR ML a réalisé différentes actions inscrites dans son PCET (Plan climat énergie territorial) volontaire (depuis 2012) et plus récemment dans son programme TEPOS (Territoire à Energie Positive), aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME (depuis 2018). La prégnance toujours plus forte de l'absolue nécessité d'engager la transition énergétique a conduit le PNR ML à des positionnements fermes qui

- engagent le territoire activement dans une prise de responsabilité locale en matière de production d'énergie renouvelable,
- mais sans nuire aux atouts et aux patrimoines fondateurs de la labellisation PNR du territoire (patrimoine paysager et environnementaux en particulier),

Une étude, suivie d'une délibération de principe et de territorialisation des énergies renouvelables pose des principes structurants pour les années à venir pour le territoire, avec pour scénario énergétique à 2030 de couvrir la consommation globale énergétique (de plus de 1200 GWh/an à la fin des années 2010) par la production d'énergies renouvelables. L'optique est de réduire les consommations par habitant (de l'ordre de 32 GWh/an) et d'augmenter les productions renouvelables hors projets éoliens et en favorisant avant tout l'augmentation de l'exploitation du solaire sur toitures.

**Enjeux :** Les enjeux consistent à réduire les consommations énergétiques par habitant aujourd'hui plus élevées que la moyenne régionale et nationale et permettre au territoire du PNR ML de devenir un territoire « ressource » également en matière énergétique (renouvelable), c'est-à-dire atteindre à l'horizon 2030 une production d'énergies renouvelables qui couvre les consommations (en équivalent MWh). En ce sens, il s'agit pour le PNR ML d'être pro-actif sur les émissions liées aux transports (46% des émissions) et sur le résidentiel (33% des émissions).

**Objectifs opérationnels cibles sur la période 2023-2026 :** Créer et animer un schéma directeur sur les mobilités douces et actives (favoriser, impulser, développer les déplacements en vélo, les points de co-voiturage, multiplier les services de location de vélos à assistances électriques avec 3 points de locations à l'horizon 2026), déployer des équipements privatifs et collectifs sur ou à proximité immédiate de bâtiments exploitant l'énergie solaire photovoltaïque et thermique (200 équipements à l'horizon 2026), couvrir à l'horizon 2026 75% des consommations énergétiques par des productions ENR.

**ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT DE PARC**

Le présent contrat est établi pour la période 2023-2026.

## ARTICLE 4 : CONTENU DU CONTRAT DE PARC

En déclinaison de sa charte et en cohérence avec les objectifs prioritaires définis dans le contrat, le parc naturel régional de Millevaches en Limousin définit un programme prévisionnel d'actions détaillé en annexe 1.

Ce programme d'actions est décliné en programmations annuelles et s'articule autour de 6 thématiques.

### **4-1 Connaissances, gestion et restauration de la diversité biologique :**

#### **Références :**

**Charte :** Orientation (s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces ; 2 - Accompagner la mutation des paysages ; 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau ; 5 - stimuler la production et la valorisation des ressources locales.

**Néo Terra : Ambition 1 :** Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir.

**Objectifs prioritaires :** 1 - 2.

**Le Parc de Millevaches est reconnu pour la qualité, la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels.**

Il s'agit de préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces, d'améliorer la conservation d'habitats d'intérêt, rares, remarquables, emblématiques à la faveur d'espèces tout autant singulières.

Sur la période 2023-2026 le Parc :

Poursuivra ses actions de connaissance, de préservation, de gestion et de sensibilisation, mais aussi des opérations de restauration favorables à la reconnexion de milieux ou aux fonctionnalités d'écosystèmes, une attention particulière sera portée aux Sites d'Intérêt Ecologiques Majeurs.

Les opérations de restauration de milieux nécessitent des modalités de gestion durable portées par les acteurs locaux, un travail auprès des agriculteurs sera conduit afin de les encourager aux pratiques agro-environnementales et au pastoralisme (pour le maintien des paysages ouverts, des landes, des tourbières, des prairies naturelles, la réduction de l'utilisation de certains produits, nocifs pour leur cycle biologique, plantation de haies).

Par ailleurs, le loup a fait son retour sur le territoire du Parc, entraînant de l'inquiétude voire de la crainte au sein de la profession agricole d'une part, des élus, du grand public et des utilisateurs de la nature d'autre part. Une coordination entre les acteurs concernés par cette thématique est nécessaire pour favoriser la coexistence entre une espèce protégée et l'élevage. Le Parc poursuivra ce travail de coordination et d'appui au éleveurs qu'il a initié dès l'arrivée du loup en 2021.

### **4-2 Cadre de vie, accompagner un territoire en transition : des aménagements durables s'appuyant sur les atouts patrimoniaux :**

#### **Références :**

**Charte :** Orientation(s) : 2 – Accompagner la mutation des paysages ; 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel ; 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources *locales* ; 7 - Transmettre les savoirs du territoire ; 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.

**Néo Terra : Ambition 2 - Embarquer et enchanter :** les transitions pour tous ; Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique.

**Objectifs prioritaires :** 1-2-3

**Le Parc de Millevaches est reconnu pour la qualité de ses paysages, de son cadre de vie, de ses patrimoines culturels.**

Il s'agit de préserver ces atouts, d'améliorer le cadre de vie, de renfoncer l'attractivité et l'identité du territoire.

Sur la période 2023-2026 le Parc :

Poursuivra ses actions en faveur de la conservation et de la mise en valeur de ses paysages (ouvertures de vues, résorptions de points noirs, aménagements de circuits ou de sites démonstratifs, valorisation de la perception des paysages depuis les bords de



route, conservation des paysages emblématiques) ; en faveur du cadre de vie (accompagnement des communes pour des aménagements, une revitalisation des bourgs confortant la qualité, la sobriété et adaptés au changement climatique).

Amplifiera son action pour favoriser l'attractivité du territoire en particulier en déployant de nouvelles mesures en faveur d'un tourisme durable (développement de l'écotourisme, des activités de pleine nature et notamment de la randonnée, de l'itinérance, de projets innovants capables de générer localement de la valeur ajoutée socioéconomique, d'équipements structurants et en particulier les aires de bivouacs, d'une offre de services et d'équipements adaptés aux personnes souffrant d'un handicap, de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional »).

Consolidera son intervention pour participer à la conservation de l'identité du territoire. Il s'agit ici d'agir pour la préservation de la culture (en particulier la culture occitane), des savoir-faire (en particuliers autour de la pierre sèche), du patrimoine bâti (en particulier le petit patrimoine bâti remarquable).

### **4-3 Milieux aquatiques : grand cycle de l'eau, des ressources, des usages et l'expression de la nature :**

#### **Références :**

**Charte :** Orientation(s) : 1 – Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces ; 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau ; 7 - Transmettre les savoirs du territoire ; 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.

**Néo Terra :** Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir.

**Objectifs prioritaires :** 1

**Le Parc de Millevaches est reconnu pour sa particularité « têtes de bassins versant ».**

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un territoire de sources avec une densité de cours d'eau importante, dont la seule entrée d'eau sont les précipitations. Dans un contexte de changement climatique, certains impacts sont déjà perceptibles : modification de la répartition des précipitations, augmentation de la durée d'étiage, baisse des débits des cours d'eau... L'objectif principal est donc la préservation de cette ressource fragile, à la fois qualitativement et quantitativement. Dans ce cadre, l'objectif est de préserver la fonctionnalité des milieux, leur capacité de résilience et ainsi conserver ou d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Sur la période 2023-2026 le Parc :

Souhaite consolider et amplifier son action sur cette thématique au regard de sa responsabilité sur cet enjeu.

A l'initiative de deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques d'envergure : Sources en Action (sur le bassin amont de la Vienne) et Chavanon en Action (sur le bassin du Chavanon), le Parc en est le coordonnateur général mais également maître d'ouvrage pour des opérations transversales (suivis, opérations pour dynamiser des thématiques d'actions, communication, études...), il porte également des actions dans le cadre du contrat Creuse amont, il poursuivra sa forte implication dans ces 3 CTMA.

Propose d'intervenir au travers du prisme des économies d'eau en développant un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier à destination des différentes catégories d'acteurs du territoire en vue d'une réduction de leur consommation d'eau directe et indirecte.

### **4-4 Agriculture et sylviculture : des multifonctionnalités créatrices de valeurs ajoutées :**

#### **Références :**

**Charte :** Orientation (s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces ; 2 - Accompagner la mutation des paysages ; 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau ; 5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales.

**Néo Terra :** Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : garantir l'avenir ; Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique.

**Objectifs prioritaires :** 1-2

**Le Parc de Millevaches est reconnu pour la qualité de ses ressources, de ces productions mais celles-ci ne sont pas suffisamment valorisées.**

Il s'agit de renforcer le territoire ressource de productions tout en maintenant l'équilibre agro-sylvo-pastoral du territoire, équilibre aujourd'hui fragile en termes de conciliation des usages, qualité environnementale et paysagère et développement des activités humaines (pratiques agricoles ou sylvicoles).

Sur la période 2023-2026 le Parc :

Poursuivra son accompagnement pour la structuration de filières agricoles en devenir s'inscrivant à la fois dans une diversification avec des modes de production durable (notamment en agriculture biologique), dans un lien fort au territoire via des circuits de proximité (sarrasin et autres graines, myrtille sauvage, maraichage et légumes de plein champ).

Propose de porter une animation auprès des collectivités sur le foncier agricole compte-tenu des enjeux : renouvellement des générations en agriculture, diversification agricole, relocalisation alimentaire, renforcement de l'autonomie alimentaire, adaptation au changement climatique, vitalité des communes, conflits d'usage pour le foncier. L'action a pour objectif de maintenir l'activité agricole et faciliter l'installation de porteurs de projets innovants sur des exploitations à taille humaine à même de diversifier les pratiques et l'offre en produits locaux sur le territoire dans le respect de l'environnement et en phase avec l'adaptation au changement climatique.

Confortera son action de valorisation des produits via la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » ; d'appui aux initiatives locales de producteurs, de consommateurs, ou de distributeurs ; d'expérimentation ; de recherche et de communication sur les produits et les méthodes de production conformes aux ambitions de la Charte du Parc.

Portera l'animation de la Charte forestière de territoire. L'intervention du Pnr de Millevaches en Limousin en matière de bois et forêt s'appuie sur une troisième Charte forestière de territoire (2022-2027), validée et signée mi-2022 par 35 partenaires de la filière forêt-bois mais aussi par des structures aux représentations multiples (société civiles, biodiversité, ...). La diversité d'acteurs signataires de la Charte Forestière de Territoire est le reflet de l'ambition commune portée sur les multifonctionnalités des forêts.

Le rôle de la Charte forestière de territoire vise les objectifs suivants :

- Contribuer à intégrer la forêt dans une approche territoriale et multifonctionnelle en cohérence avec la charte : valorisation économique (filière bois local et extra territoriale), sociale et culturelle, promotion des pratiques de gestion durable (biodiversité, réseau écologique, paysage),
- Favoriser les bonnes pratiques de gestion durable de la forêt et des filières associées. Il s'agit d'animer la réflexion autour des thèmes transversaux 'forêts / bois' et d'apporter un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets opérationnels et le bilan des actions engagées.
- Apporter une expertise pour orienter l'avenir des forêts en adéquation avec les perspectives climatiques, les enjeux du territoire actuels et futurs, en associant de manière transversales les acteurs et les habitants.

Par ailleurs, le Parc propose de poursuivre la mise en œuvre de son dispositif OPAFE, celui-ci représente pour le PNR l'unique levier favorisant la mise en place d'itinéraires sylvicoles diversifiant et intégrant les enjeux paysagers, de biodiversité et les risques climatiques ; en cela, il permet de répondre aux objectifs que fixe la Charte de Parc 2018-2033. Il permet d'accompagner et de soutenir directement les propriétaires et gestionnaires au développement d'alternatives forestières et plus indirectement les opérateurs économiques (entreprises de travaux forestiers, pépinières).

Le Parc porte un autre dispositif : « intégration du bois local et/ou communal dans les constructions-rénovations » depuis 2018. L'idée est de poursuivre ce dispositif co-animé avec les communes forestières (COFOR) et l'interprofession bois (FiBois).

L'objectif principal est de permettre l'utilisation du bois dans une logique :

- d'économie d'énergie (par exemple structure avec murs ossatures bois isolés ou rénovation avec isolation par l'extérieur et bardage bois, menuiserie en bois à double vitrage) et stockage carbone,
- d'intégration paysagère,
- de garantie de la qualité environnementale des matériaux,
- d'utilisation de bois en circuits courts.

L'ambition est également de relocaliser dans l'utilisation publique, l'utilisation des bois locaux et/ou communaux, et de valoriser les savoir-faire des entreprises locales.

#### **4-5 Energie : un territoire TEPOS, un territoire préservé :**

##### **Références :**

**Charte :** Orientation (s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces ; 5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales ; 6 – Devenir un territoire à énergie positive ; 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.

**Néo Terra :** Ambition 2 : se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique ; Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique.

**Objectifs prioritaires : 1-2-3**

**Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est engagé sur les thématiques d'énergie, de transition et d'adaptation au changement climatique depuis 2012 à travers plusieurs programmes structurants :** plan climat énergie territorial volontaire (2012), Tepos (2018-2021), Millevaches en Transition (2022), Adaptation au changement climatique (2021-2024).

Les objectifs de l'action transition & adaptation au changement climatique sont les suivants :

- Augmenter la résilience énergétique du territoire en diminuant les consommations énergétiques et augmentant la production d'énergie renouvelable locale, dans le respect des patrimoines naturel, paysager, bâti, culturel ;
- Diminuer et compenser les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- Préparer, adapter, sensibiliser le territoire au changement climatique ;
- Construire un territoire exemplaire en matière de transition.

Pour la période 2023-2023, le Parc :

Propose de poursuivre et d'amplifier l'existant mais aussi de créer de nouvelles actions exemplaires et reproductibles.

Le Parc souhaite ainsi renforcer son action de sensibilisation des élus, entreprises et citoyens sur les thématiques de transition-adaptation ; développer la massification d'installations d'énergies renouvelables, en particulier par l'installation de photovoltaïque en toiture, par l'organisation d'une commande groupée de kits photovoltaïques ; mettre en place un schéma directeur de mobilité active et partagée à l'échelle du territoire du Parc et des EPCI principales ; mettre en œuvre un accompagnement et des actions concrètes auprès des entreprises du territoire.

Par ailleurs, Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est devenu, en 2021, la 4<sup>ème</sup> Réserve internationale de ciel étoilé de France et la 1<sup>ère</sup> de Nouvelle-Aquitaine. Ce nouvel engagement territorial s'articule autour de 5 volets : énergie-pollution lumineuse, biodiversité nocturne, éducation-sensibilisation, tourisme-ciel d'exception et culture. Ainsi, une animation territoriale et la mise en œuvre d'actions concrètes permettra de conserver le label et de faire vivre la RICE Millevaches. Les objectifs sont les suivants :

- Lutte contre la pollution lumineuse
- Economies d'énergie
- Préservation de la biodiversité nocturne
- Redonner l'accès au ciel nocturne aux habitants et visiteurs
- Retrouver une cohérence entre éclairage nocturne et usages
- Adhésion générale, des collectivités membres et alentours ; et des acteurs territoriaux, aux enjeux de la nuit.

#### **4-6 Transmission et partage : construire une cohésion durable :**

##### **Références :**

**Charte :** Orientation (s) : 7-Transmettre les savoirs du territoire. 8- Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire.

**Néo Terra :** Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous.

**Objectifs prioritaires : 1-2-3**

### **La mission Education est l'une des 5 grandes missions des Parcs Naturels Régionaux.**

Articulée à des actions de communication, la mission Education s'attache à toucher tous les publics à travers différents outils et moyens pour les sensibiliser, mobiliser et former aux enjeux actuels et s'attache à répondre à plusieurs objectifs :

- Développer la sensibilité des habitants, et particulièrement du public enfant aux problématiques environnementales ;
- Développer l'appropriation du patrimoine et des valeurs du territoire ;
- Accompagner au changement pour aider à passer à l'action ;
- Agir auprès de tous les acteurs (intégrer divers publics dans les projets : donner une dimension citoyenne et participative) ;
- Vulgariser les savoirs techniques et scientifiques et s'inspirer des sciences humaines et sociales.
- Informer, sensibiliser, valoriser les patrimoines locaux, bâtis et naturels, en s'appuyant sur l'interprétation de sites et sentiers.

Pour la période 2023-2023, le Parc :

Propose de renfoncer son action éducation/sensibilisation notamment en déployant de nombreuses nouvelles actions : mise en œuvre de cycles de conférence dans les villes portes ; poursuivre son programme de sensibilisation auprès du public scolaire et du grand public mais aussi de cibler de nouveaux publics (entreprises, personnes âgées,...) ; initier une fête annuelle du Parc ; procéder à une refonte du site internet, afin de le rendre plus attractif ; procéder à la requalification de son réseau de sites d'interprétation et du site de la Maison du Parc.

Par cette action, il s'agit d'inscrire le Parc dans le quotidien des habitants, susciter la fierté, susciter l'appropriation, partager les ambitions de la Charte du Parc, susciter le "faire ensemble".

### **4-7 Actions transversales :**

#### **Références :**

**Charte** : transversal

**Néo Terra** : transversal

**Objectifs prioritaires** : 1-2-3

### **La mise en œuvre de la charte du Parc nécessite de réaliser son évaluation au fil de l'eau.**

Sur la période 2023-2026, le Parc propose :

De mettre en place une véritable démarche d'évaluation de la Charte, un véritable suivi des actions du Parc.

Cette démarche passera notamment, par le déploiement de l'outil EVA et d'un observatoire du territoire, deux outils complémentaires de pilotage et d'aide à la décision.

Cette action permettra une meilleure capitalisation et valorisation des actions menées par le Parc mais aussi un suivi des évolutions du Parc (écologiques, sociales, démographiques, économiques, etc.), favorisant une meilleure connaissance des dynamiques à l'œuvre sur le territoire du Parc.

### **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE PARC**

L'enveloppe maximale prévisionnelle mobilisable par la Région dans le cadre du contrat de Parc au titre de sa ligne budgétaire en direction des Parcs naturels régionaux est de **1 880 000 €** sur la période 2023-2026 (soit un maximum de 470 000 € annuels). Il s'agit d'un élément de cadrage ne valant pas engagement financier.

Au-delà de la mobilisation de la ligne budgétaire dédiée aux PNR dans le cadre du contrat de Parc, le Parc de Millevaches en Limousin pourra mobiliser des crédits sectoriels de la Région Nouvelle-Aquitaine (y compris Natura 2000 mais hors crédits des autres politiques environnementales), sous réserve que ses actions répondent aux critères d'éligibilité.

Toute action financée devra être inscrite dans le programme d'actions du Parc.

Les programmations annuelles seront soumises à la Région au plus tard en octobre de l'année n-1.

Après validation par la conférence des partenaires prévue à l'article 6, et sous réserve des inscriptions budgétaires, le programme d'actions fera l'objet d'une instruction et d'un engagement financier annuel unique, sauf cas particuliers liés à des obligations réglementaires (co- financements européens notamment).

La Commission Permanente du Conseil régional statuera annuellement sur le niveau d'accompagnement financier régional. Les décisions feront l'objet d'une convention d'application financière particulière précisant les modalités de versement de l'aide (notamment versement d'une avance, d'un acompte, et d'un solde).

Les actions figurant dans une programmation annuelle devront être engagées avant le 31 décembre de l'année en question sous peine de rendre caduc leur financement.

## **ARTICLE 6 : GOUVERNANCE DU CONTRAT DE PARC**

### **6-1 La conférence des partenaires**

Une conférence des partenaires, structure collégiale rassemblant les signataires du présent contrat ou leurs représentants, est chargée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du programme d'actions. Elle permet de faire le point sur les actions menées et projetées, de s'assurer de leurs convergences et cohérence avec les mesures de la Charte, et enfin d'en apprécier les résultats.

Ainsi, elle sera réunie sur demande de la Région ou du Parc, en tant que de besoin et à minima une fois par an, notamment pour dresser le bilan de la programmation annuelle écoulée et examiner le programme de l'année suivante.

La conférence budgétaire émet un avis en amont de la décision de la commission permanente du Conseil Régional qui est souveraine dans l'attribution des subventions régionales et européennes.

### **6-2 Autres instances de travail et de suivi des actions du Parc**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'engage à inviter la Région à l'ensemble des instances de travail et de suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de Parc (comités de pilotage, commissions thématiques, conférences budgétaires...).

Il s'agit de renforcer le lien privilégié qui unit la Région et le Parc, de réaffirmer la place des Parcs dans les stratégies régionales auxquelles ils contribuent, de garantir la bonne articulation avec les politiques territoriales, et de veiller à la mise en œuvre d'une gouvernance associant l'ensemble des acteurs du territoire.

## **ARTICLE 7 : SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE PARC**

Les parcs naturels régionaux s'engagent à contribuer au suivi et à l'évaluation de leur programme (en lien avec d'autres programmes ou dispositifs contractuels complémentaires tels que LEADER, LIFE, contrats territoriaux « eau et milieux aquatiques », ...) afin de répondre aux exigences de pilotage, de bilan et d'évaluation, inhérentes à toute intervention publique, et notamment aux fonds européens. Cette contribution prendra notamment la forme du renseignement d'indicateurs de suivi et de réalisations, ainsi que la participation à des démarches de capitalisation ou d'évaluation que pourraient mener la Région.

## **ARTICLE 8 : MUTUALISATION ET VALORISATION DES ACTIONS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'engage à assurer la publicité de la participation financière des signataires du présent contrat par tout moyen autorisé par ceux-ci (notamment apposition des logos institutionnels).

Il s'engage en outre à intégrer et participer aux travaux du réseau des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, coordonné et animé par la Région, sur la base de sujets partagés et ayant pour objectifs de :

- Renforcer les synergies entre PNR et Région,
- Développer la capacité d'innovation par des démarches de fertilisation croisée,
- Mutualiser les moyens humains, techniques et matériels,
- Partager l'expérience avec les autres territoires,

- Concevoir et mettre en œuvre des projets communs,
- Capitaliser et transférer les acquis des expérimentations,
- Construire une identité commune aux PNR dans la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Qualifier et valoriser l'impact et la plus-value des Parcs sur le territoire régional (notamment en tant qu'outils relais de l'action régionale),
- Permettre une valorisation des PNR à l'échelle régionale.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATION DU CONTRAT DE PARC**

Toute modification des termes du présent contrat, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties.

#### **ARTICLE 10 : RÉSILIATION ET LITIGES**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de la réception par la partie défaillante des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leur litige.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

#### **ARTICLE 11 : ANNEXES**

- Fiches action : : Programme d'actions du contrat de Parc de Millevaches en Limousin
- Règlements relatifs aux opérations en maîtrise d'ouvrage externe sur la période 2023-2026
- Tableau financier global et calendrier

Fait à Bordeaux, le

**Le Président**  
**du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,**

**Le Président**  
**du syndicat mixte du Parc naturel régional de**  
**Millevaches en Limousin,**

**Alain ROUSSET**

**Philippe BRUGERE**

